



## **VILLE DE LAROQUE D'OLMES** **COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 Mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt deux mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

### **PRESENTS**

Mesdames : Nadine FRANCONI, Jenny SOLANS, Denise CLANET, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE, Pierrette GARCIA

Et Messieurs : Jean-Charles SUTRA, Jean-Paul ARRICASTRES, Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Christian POMA, Bernard RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI, Jean-Claude GARCIA

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : 0

Procurations : Jean-Michel VIVANCOS à Bernard RUBIO  
Hélène ROLDAN à Jean-Charles SUTRA  
Francis FOURTALIN à Jenny SOLANS  
Jean-Michel MACCARIO à Mattéo RINALDI  
Erminie RUIZ à Nadine FRANZONI  
Ali MERABET à Michèle LASSERRE

➤ Définition des termes de la vente de la partie bureau de l'ancienne perception

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait approuvé la vente de la partie bureau de l'ancienne perception mais que les conditions de cette vente ont été modifiées, qu'il convient par conséquent de redéfinir les termes de cette vente.

Parcelle n° : B 3308

Superficie : 2 a 14 ca

Zone du POS : U.A.

Caractéristiques : Bâti constitué des anciens bureaux de la perception

Prix : 40 000 €

Il est précisé que le prix de vente s'entend net vendeur. Les frais d'agence et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil, approuve les termes de la vente de la partie bureau de l'ancienne perception tels qu'exposés ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent

P : 20

C : 2

A : 0

➤ Application d'un quotient familial pour les tarifs de l'Accueil de Loisir Junior

Le Maire rappelle au Conseil que les tarifs appliqués aux familles au titre de leurs participations aux activités du CLSH (devenu ASLH) peuvent être assorties d'un quotient qui permette de tenir compte des revenus de la famille en vue d'une plus grande équité.

Le Maire propose l'adoption de quotients appliqués comme suit :

● **Tarif à 1 € pour les sorties ou activités suivantes, tarif unique (peu importe le Q/F des familles) :**

- Piscine à proximité.
- Goûter ou collation.
- Activités culturelles, créatives, manuelles.

- Autres petites activités, ... .

● **Tarif 1<sup>ère</sup> catégorie à 2€, 4€ et 6 € pour les sorties ou activités suivantes :**

- Bowling.
- Cinéma.
- Repas restaurants, divers (pizzeria, Mac Donald).
- Mini-golf.
- Spectacles divers (marionnettes, théâtres, concerts, ...).
- Visites culturelles (musée, monuments, ...).
- Escalade.
- Patinoire.
- Autres activités ou sorties, ... .

Q/F	Coût	Tickets correspondants
0 à 435	2€	2 fushias à 1€
435,01 à 670	4€	4 roses à 1€
+ 670 Et non Allocataire	6€	1 jaune + 1 rose

● **Tarif 2<sup>ème</sup> catégorie à 10€, 15€ et 20 € pour les sorties ou activités suivantes :**

- Télési nautique.
- Ski.
- Dévalkart.
- Karting.
- Stage culturel ou sportif.
- Golf de l'Ariège.
- Equitation.
- Escalade.
- Autres activités ou sorties spécifiques, ... .
- Aqualand.
- Walibi.
- Cap découverte.
- Autres parcs d'attractions ou à thème.
- Activités d'eau vive ou de montagne (rafting, canyoning, parapente, plongée, ...).
- Autres activités onéreuses.

Q/F	Coût	Tickets correspondants
0 à 435	10€	1 mauve
435,01 à 670	15€	1 gris
+ 670 Et non Allocataire	20€	1 gris + 1 jaune

P : 22

C : 0

A : 0

➤ Participation de la commune aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire à Lavelanet

Le Maire rappelle au Conseil que le service de médecine scolaire, installé à Lavelanet, reçoit les enfants scolarisés à Laroque d'Olmes ainsi que ceux de toutes les communes du pays d'Olmes.

Il est fait appel à la participation des communes pour contribuer aux frais de fonctionnement de ce service.

Les modalités de la participation sont les suivantes :

-Participation forfaitaire : 1,26 € par enfant

La commune de Laroque d'Olmes comptant 94 enfants scolarisés, le montant de la participation s'élève à 94 x 1,26 € soit 118,44 €.

Le Conseil, approuve le versement d'une participation de la commune aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire à Lavelanet et autorise le Maire à signer tout document afférent.

P : 22

C : 0

A : 0

➤ Autorisation au Maire à demander la participation des partenaires financiers pour le projet Agorespace – Terrain multisports

Le Maire rappelle au Conseil l'investissement de la commune dans une politique en direction de la jeunesse avec une politique éducative mise en œuvre par les équipes du centre de loisirs, l'accueil de loisirs junior, la MJC, l'animateur de prévention et les ATSEM.

Dans cette logique de soutien au dynamisme du secteur enfance-jeunesse, le Maire présente au Conseil le projet de construction d'un équipement sportif extérieur. Celui-ci serait situé sur l'ancien terrain de pétanque aujourd'hui à l'abandon. Ce terrain multisports sera notamment utilisé par les écoles de la commune, les animateurs du centre de loisirs, de la MJC et ceux de l'accueil de loisirs junior.

Ainsi, en dehors des terrains de sport réservés aux clubs de football et de rugby, c'est l'ensemble de la jeunesse laroquaise qui pourra profiter d'un équipement sportif de qualité, encouragé et encadré par les animateurs qui développeront des projets sportifs autour de cette structure.

Le coût estimatif de ce type de terrain est de 50 000 €.

Le Conseil, approuve le projet de construction d'un terrain multisports tel qu'exposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter la participation financière des partenaires de la commune.

P : 11

C : 2

A : 9

➤ Autorisation au Maire à demander la participation des partenaires financiers pour le projet d'achat d'une balayeuse

Le Maire informe le Conseil que la balayeuse de voirie est en panne depuis plusieurs mois. Il convient de prévoir l'achat d'une nouvelle balayeuse afin de permettre aux agents municipaux d'assurer dans les meilleures conditions la propreté de la ville.

L'achat de cette balayeuse est estimé à 70 000 €

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de solliciter la participation financière des partenaires de la commune pour cet investissement.

Le Conseil rejette le projet d'achat d'une balayeuse et n'autorise pas le Maire à solliciter les partenaires financiers de la commune.

P : 8

C : 13

A : 1

➤ Autorisation au Maire à demander la participation des partenaires financiers pour le projet d'étude du réseau d'assainissement

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de contrôler l'état des réseaux d'assainissement afin de vérifier leur bon fonctionnement. Il informe le Conseil de la possibilité pour la commune de demander la participation financière de ses partenaires, notamment de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de cette étude estimée à 15 000 €.

Le Conseil, approuve le projet d'étude du réseau d'assainissement tel qu'exposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter la participation financière des partenaires de la commune.

P : 22            C : 0            A : 0

- Participation à l'emprunt du programme Eclairage Public Extension de réseaux B.T. 2010 contracté auprès du Crédit Agricole Sud méditerranée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une tranche de travaux a été inscrite au programme Eclairage Public – Extension de réseaux B.T. 2010, pour les rues Pasteur et Delcassé. Il donne connaissance du financement concernant ce programme.

Le syndicat a contracté un emprunt, au taux de 3,55 %, auprès du Crédit Agricole sud Méditerranée, pour une durée de 15 ans, la commune versera au Syndicat la part lui incombant sous la forme d'annuité d'emprunt.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter chaque année pendant 15 ans à partir de 2011 les ressources pour 1 517,08 € correspondant à un capital de 17 900 €.

Le Conseil, prend l'engagement de voter chaque année la somme nécessaire au règlement de l'annuité d'emprunt.

P : 15            C : 0            A : 7

- Autorisation au Maire à défendre la commune dans l'affaire relative au louage des photocopieurs

Le Maire informe le Conseil que suite à un contentieux s'engageant entre la commune et l'entreprise RS 11, fournisseur de photocopieurs, et les établissements de financement de ces photocopieurs, la commune doit saisir un avocat pour la défendre devant le tribunal administratif.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à défendre la commune.

Le Conseil, autorise le Maire à défendre la commune et à saisir un avocat pour ce faire devant le tribunal compétent.

P : 22            C : 0            A : 0

- Autorisation du versement mensuel de la subvention du club de rugby avant le vote du budget 2011

Le Maire rappelle au Conseil que la commune attribue chaque année aux clubs de rugby et de foot une subvention qui est versée mensuellement. Préalablement au vote du budget 2011 il conviendrait d'autoriser le versement mensuel de cette subvention sur la base de ce qui était versé en 2010. Le vote du budget accordé aux associations en 2011 impliquera éventuellement un réajustement de ce montant mensuel.

Le Conseil, approuve le versement mensuel de la subvention accordée aux clubs de football et de rugby tel qu'exposé ci-dessus et ce avant le vote du budget 2011.

P : 18            C : 0            A : 4

Fin de séance à 22H25

Le Maire  
Christian POMA